

Les axes prioritaires

Axe 1 : Innovation et économie de la connaissance (177 M€)

- Innovation, RDT
- Entrepreneuriat et PME
- Société de l'information
- Emploi, capital humain et éducation

Axe 2 : Environnement et prévention des risques (125 M€)

- Risques technologiques et naturels
- Gestion de l'eau et des déchets
- Biodiversité et préservation du patrimoine naturel
- Energie et transport durable
- Patrimoine culturel et paysage

En lien avec ces 2 priorités, 2 types d'opérations sont possibles :

1. Initiatives régionales (partenaires issus d'au moins trois Etats membres) : Projets initiés par des acteurs régionaux et locaux dans un objectif d'échange d'expérience pour identifier les meilleures pratiques et développer de nouveaux outils et de nouvelles approches dans un secteur spécifique. Exemples : coopération et échange d'initiatives de développement de l'emploi local, coopération visant à optimiser l'utilisation de technologies propres.

2. Initiatives du volet accéléré dit « Fast track »

Les initiatives "fast-track" constituent des réseaux de régions expérimentées avec d'autres qui le sont moins, afin de partager les bonnes pratiques de développement régional. Ces réseaux doivent s'articuler avec les programmes de convergence et de compétitivité (cf. L'initiative Regions for economic change de la Commission européenne). Ces initiatives fast track seront sélectionnées autour de 15 thèmes, définis par la CE, articulés en 4 objectifs :

→ Faire de l'Europe et de ses régions un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi

- accroître l'adaptabilité,
- améliorer la qualité de l'air,
- privilégier une économie à faibles émissions de carbone,
- œuvrer pour la santé des citoyens,
- concevoir des politiques intégrées en matière de transport urbain,
- mobiliser les régions sur le contrôle de leur environnement et de leur sécurité.

→ Améliorer la connaissance et l'innovation pour la croissance

- améliorer la capacité des régions en matière de recherche et d'innovation,
- accélérer la mise sur le marché des projets innovants.

- assurer de meilleures connexions entre régions grâce aux technologies de l'information.

→ Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

- relever le défi démographique,
- accueillir les populations immigrées et faciliter leur intégration sociale.

→ La dimension territoriale de la politique de cohésion

- valoriser les zones côtières,
- tirer profit des mers et des océans,
- parvenir à un développement urbain durable,
- aider la diversification économique des zones rurales.

Téléchargez le [Programme Opérationnel](#) transnational Espace Atlantique.

Le programme INTERREG IV C finance la mise en réseau des acteurs dans le cadre de l'initiative communautaire "les Régions actrices du changement économiques".

La zone éligible de coopération

La totalité de l'Union européenne + la Suisse et la Norvège sont éligibles. Téléchargez la [carte](#).

Bénéficiaires

Autorités publiques locales et régionales, Agences de développement régional, Universités, Instituts de recherche, Incubateurs, organismes publics représentant les entreprises, instituts de protection de la nature, organismes publics liés au transport, tourisme, environnement etc.

Types d'opérations éligibles :

Visites d'étude, sessions de formation, échange de personnel, études et rapports, analyse de données, séminaires et réunions, information et communication, développement de cadres communs méthodologiques, élaboration de nouvelles approches et de nouveaux outils, définition de plans d'action...

Ces activités n'impliquent pas d'investissements lourds.

Les coûts de gestion ne devront pas dépasser 20% du coût total du projet.

Dotation

321 millions d'euros de FEDER.

Taux d'intervention FEDER sur les projets : 75%

Appels à projets

Les candidatures sont à soumettre au Secrétariat Technique Conjoint, auprès de la Région Nord-Pas-de-Calais, autorité de gestion du programme.

Contacts et informations pratiques

Région Basse-Normandie

Service Affaires européennes et Coopération territoriale

02 31 06 96 66

regioneurope@crbn.fr

Secrétariat Technique Conjoint (STC) du programme :

Secrétariat INTERREG IVC

"Les Arcuriales"

45 rue de Tournai

Entrée D

59000 LILLE

Tél.: 03 20 78 55 00

Fax: 03 20 55 65 95

info@interreg4c.eu

Point d'information du programme pour la partie nord de la France (pour les 13 Régions françaises impliquées dans le programme Europe du Nord Ouest)

Région Nord Pas-de-Calais

Stéphane GERBAUD

Direction Europe

Centre Rihour

155 Boulevard Hoover

59000 Lille

Tel : 03 28 82 70 91

Fax : 03 28 82 70 55

s.gerbaud@cr-npdc.fr

Site du programme : www.interreg4c.net

Vous souhaitez des informations sur la préparation de votre projet ? N'hésitez pas à consulter le [guide du porteur de projet](#).